

**AIDE AUX DEVOIRS :
MODE D'EMPLOI !**

Ce fonctionnement entré en vigueur fin 2010 est le fruit d'une réflexion et d'un travail associant élus municipaux, représentants de parents d'élèves, animateurs périscolaires et techniciens de la commune.

Le travail est parti des constats suivants :

1. le nombre d'enfants accueillis augmente chaque année,
2. l'état de fatigue et/ou d'énerverment dans lequel se trouvent certains enfants en fin de journée les empêche parfois d'être dans de bonnes dispositions pour faire leurs devoirs,
3. des journées longues et répétitives pour beaucoup d'enfants qui fréquentent les accueils périscolaires tous les jours.

En lien avec le Projet Pédagogique élaboré par les animateurs du Service Périscolaire, les objectifs de cet atelier sont :

- de permettre à l'enfant de s'avancer dans ses devoirs du soir
- de mener l'enfant vers une certaine autonomie (organisation, méthodologie)
- de créer une entraide entre les enfants
- d'améliorer sa confiance en lui
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s)

C'est pour cela que l'organisation suivante a été retenue :

L'atelier « d'aide aux devoirs » a lieu du lundi au jeudi de 17h15 à 17h45 voire 18h00 pour les CM1/CM2. Cependant, en fonction du nombre d'enfants accueillis, de l'heure de sortie de classe ou des animations proposées au moment du goûter, il peut arriver que l'atelier débute un peu plus tard.

Le vendredi est un temps de loisirs et de détente.

Vous pouvez inscrire vos enfants à l'atelier d'aide aux devoirs pour 1, 2 ou 3 jours par semaine et par période (cf. bulletin d'inscription).

L'année est divisée en 3 périodes.

- **Période 1** : du 12 septembre au 15 décembre 2011
- **Période 2** : du 3 janvier au 5 avril 2012
- **Période 3** : du 23 avril au 28 juin 2012

Pendant l'atelier, vous pouvez venir chercher votre enfant à tout moment. Cependant, nous vous demandons de venir en toute discrétion pour le respect de la concentration des enfants qui travaillent.

Votre enfant commence ses devoirs dans les meilleures conditions. Nous ne garantissons pas qu'il les termine.

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire mais pas à l'aide aux devoirs seront accompagnés par un animateur. Si le nombre d'enfants inscrits à l'atelier nécessite la présence de tous les animateurs, votre enfant ira dans la salle réservée aux devoirs avec les autres enfants. Il pourra lire, jouer à des jeux calmes et silencieux, colorier etc.

Note : l'inscription à l'atelier d'aide aux devoirs nécessite **au préalable** l'inscription à l'accueil périscolaire via le **service Scolaire** ou le site Internet **Les Parents Services**. Il s'agit bien de deux inscriptions différentes : un enfant peut être accueilli tous les soirs à l'accueil périscolaire et être inscrit à l'atelier d'aide aux devoirs seulement 1, 2 ou 3 jours, ou même aucun jour.



A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT **LE 19 AOÛT 2011,**
en Mairie au Service Scolaire

BULLETIN D'INSCRIPTION
Atelier d'aide aux devoirs
Pour la période 1 (du 12 septembre au 15 décembre 2011)

Je soussigné(e) _____ souhaite que mon enfant (nom et prénom de l'enfant), _____ scolarisé à l'école élémentaire Mallerin

/ Les Poussous (rayez la mention inutile) en classe de _____ (précisez CP ou CE1, etc.) participe à

l'atelier d'aide aux devoirs **(cochez une seule case)** :

- | | | |
|--|---|---|
| Un jour par semaine
<input type="checkbox"/> le lundi
<input type="checkbox"/> le mardi
<input type="checkbox"/> le jeudi | Deux jours par semaine
<input type="checkbox"/> le lundi et le mardi
<input type="checkbox"/> le lundi et le jeudi
<input type="checkbox"/> le mardi et le jeudi | Trois jours par semaine
<input type="checkbox"/> les 3 jours |
|--|---|---|

Je reconnais avoir pris connaissance de ce mode d'emploi et en accepter le fonctionnement.

Fait à Varcès Allières et Risset, le _____

Signature